

Je crois aussi que nous devrions être prêts à reconsidérer notre affiliation à la CIPAN si nous voulons, comme le ministre l'a dit, faire en sorte que la CIPAN soit chargée de la gestion des pêches au lieu de servir de tribune aux théories abstraites des scientifiques. Encore une fois, je ne peux comprendre pourquoi le ministre n'a pas fait cette déclaration à Washington aujourd'hui plutôt que devant la Chambre, car c'est là-bas qu'il nous faut parler si nous voulons convaincre les diverses nations qu'il y a excès de pêche dans l'Atlantique nord, que c'est là un vrai problème et que nous devons trouver une solution raisonnable.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le représentant de South Shore (M. Crouse) que les points soulevés dans cette déclaration sont des plus importants et des plus urgents, et vu la suggestion de Votre Honneur, je l'invite ainsi que ses collègues à examiner cette question de façon plus approfondie à la première occasion, soit demain, sans doute.

En ce qui a trait à la déclaration du ministre relative à notre position lors de la réunion de la CIPAN, tout ce que l'on peut dire, c'est que c'est une position très généreuse, mais très généreuse envers les 14 autres nations qui forment cette Commission. Je dis cela de propos délibéré car il est bien connu, que dans l'ensemble, les bancs de poissons de fond de nos côtes se trouvent sur le plateau continental et comme les députés le savent, les ressources de ce plateau appartiennent aux pays riverains en vertu du droit international.

D'aucuns parmi nous pensent que la position logique que nous devrions adopter lors de la prochaine conférence sur le droit de la mer serait d'affirmer notre droit antérieur sur ces ressources des fonds marins du plateau continental au large de nos côtes. C'est pourquoi, lorsque le Canada s'en va dire à cette conférence qui s'ouvre aujourd'hui à Washington que d'autres pays de l'Atlantique-Nord qui pratiquent la pêche ont le droit de prendre jusqu'à 80 p. 100 de leur moyenne à long terme, établie d'après leurs pêches passées, je pense que nous y allons de propositions fort généreuses. Si les autres pays en cause ont le moindre souci de la conservation des ressources de la mer, je ne vois pas comment ils pourraient faire autrement que d'accepter cette offre sans se lancer dans un débat injustifiable.

Le ministre mentionne une prise à rendement tolérable à partir de techniques de gestion scientifique. A mon avis, tous les députés, y compris le ministre, conviendront que les techniques de gestion scientifique des différentes réserves de poisson n'ont pas encore été appliquées à la perfection. En effet, sa proposition d'une allocation de 10 p. 100 en cas d'imprévu le confirme.

• (1430)

Je signale toutefois que si le travail de la CIPAN a pu avoir quelque utilité jusqu'ici, c'est qu'il a permis d'établir certains principes pour obtenir des renseignements scientifiques sur les réserves de poisson de l'Atlantique-Nord sur lesquels seront fondées les futures techniques de gestion. Il est regrettable qu'on n'ait pas encore mis au point une méthode permettant d'organiser effectivement la gestion des pêches. A la lumière des faits connus, si nous ne sommes disposés à accepter la gestion scientifique de nos pêches dans l'Atlantique-Nord, la plupart des initiatives prises depuis 20 ans auront été futiles.

J'espère, lorsque nous parlons de gestion scientifique, non seulement au Canada mais partout ailleurs, que cela signifie une gestion purement scientifique qui n'est pas

[M. Crouse.]

fondée primordialement sur les perspectives commerciales des divers pays qui s'adonnent à la pêche en fonction de leurs prises. Nous avons eu des expériences regrettables dans le secteur qui relève de notre autorité. J'estime qu'on a cédé aux pressions par suite du désir des pêcheurs commerciaux d'écouler leurs prises, aux dépens d'une gestion vraiment scientifique. La triste histoire des pêcheries de hareng sur notre côte du Pacifique en est un exemple.

Le ministre a fait allusion au saumon de l'Atlantique. Cette question a fait l'objet d'une discussion approfondie au comité permanent des pêches et des forêts; aussi, point n'est besoin de s'y arrêter ici.

En dépit de l'accord peu judicieux, à mon avis, conclu entre les États-Unis et le Danemark sur la suppression progressive à long terme de la pêche au saumon dans l'Atlantique, j'espère que les États-Unis se joindront au Canada pour tenter d'obtenir une interdiction immédiate. D'aucuns ont donné à entendre que les pêcheurs sportifs adeptes de la conservation sont la principale source de pression aux États-Unis. Il me semble que ces gens-là, au lieu de procéder comme ils le font, devraient appuyer la position adoptée par le Canada dans sa présentation initiale à la Commission dans l'espoir que les États-Unis et le Danemark finissent par reconnaître qu'en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique cette position est beaucoup plus sage que celle dont fait état l'accord en question.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, l'honorable ministre des Pêches (M. Davis) nous a fait parvenir sa déclaration quelques minutes seulement avant l'ouverture de la séance. Je regrette que seul le texte anglais de cette déclaration nous ait été communiqué. J'espère que la prochaine fois l'honorable ministre aura autre chose que des excuses à nous offrir et qu'il pourra nous remettre la version française en même temps que l'anglaise.

Je constate qu'au sein de certains ministères on manifeste une certaine incurie quant au bilinguisme. Avant de parler du bilinguisme . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député devrait limiter ses remarques aux problèmes des pêches plutôt que d'aborder ceux du bilinguisme.

M. Rondeau: Monsieur le président, je comprends très bien votre point de vue, mais nous, crédistes, sommes frustrés chaque fois qu'un ministre fait une déclaration. La plupart du temps, nous recevons copie de cette déclaration exclusivement en anglais. Nous espérons que la situation sera corrigée.

Monsieur le président, dans sa déclaration, l'honorable ministre a établi les priorités que le gouvernement a l'intention de discuter à la Conférence internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, qui débute aujourd'hui, à Washington.

Ce n'est pas ce que le gouvernement propose ou a l'intention de discuter à Washington qui est tellement important pour les pêcheurs canadiens qui, aujourd'hui, sont mécontents, et avec raison, mais surtout les résultats concrets qui en découleront. Non seulement l'honorable ministre et les fonctionnaires de son ministère ne devraient rien céder au cours de cette Conférence, mais ils devraient exiger la souveraineté sur tout le plateau continental adjacent à 1,000 toises ou 1,000 «fathoms» des côtes canadiennes, ainsi que sur toutes les ressources qui s'y trouvent.